



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 30 avril 2007

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 02/05/2007

D - 20070243

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 30 avril Deux mil sept, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, M. Didier CAZABONNE, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Jean-Paul JAUFFRET, M. Jean-Charles BRON, Mme Françoise BRUNET, M. Dominique DUCASSOU, Mme Carole JORDA-DEDIEU, M. Jean-Marc GAUZERE, M. Claude BOCCHIO, Mme Elisabeth VIGNÉ, M. Joël QUANCARD, Mme Muriel PARCELIER, M. Jean-Michel GAUTÉ, M. Henri PONS, Mme Anne WALRYCK, M. Pierre LOTHAIRE, M. Jean-Louis DAVID, Mme Anne-Marie CAZALET, M. Alain MOGA, M. Bruno CANOVAS, M. Jacques VALADE, Mme Michelle DARCHE, Mme Ana De OLIVEIRA-POMMET, M. Patrick SIMON, Mme Anne CASTANET, M. Charles CAZENAVE, Mme Marie-Christine GUITER-ROCHE, M. Alexis BANAYAN, Mme Eliane BON, Mme Chantal BOURRAGUÉ, Mme Mireille BRACQ, Mme Nadine MAU, Mme Françoise MASSIE, M. Jean-Didier BANNEL, M. Alain PETIT, Mme Christine CHARRAS, Mme Marie-Claude CARLE DE LA FAILLE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean MERCHERZ, M. Guillaume HÉNIN, M. Daniel JAULT, Mme Michèle DELAUNAY, Mme Claude MELLIER, M. Jacques RESPAUD, Mme Martine DIEZ, Mme Brigitte NABET, M. Vincent MAURIN, M. Matthieu ROUVEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO,

Excusés :

M. Stéphan DELAUX, Mme Françoise PUJO, Mme Chrystèle PALVADEAU, Mme Martine MOULIN-BOUDARD, M. Jacques COLOMBIER,

***Direction Générale des Affaires Culturelles. Conservatoire de
Bordeaux Jacques Thibaud. Convention de partenariat avec
l'Etablissement Public Local d'Enseignement Jacques Ellul.
Signature. Autorisation.***

M. Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Les projets pédagogiques des cinq écoles et des deux collèges de Bastide-Benauges se proposent de favoriser et de soutenir les initiatives dans le domaine culturel au moyen de dispositifs variés adaptés à leurs contextes respectifs en mettant en œuvre des partenariats durables avec quelques opérateurs culturels reconnus et notamment le Conservatoire de Bordeaux Jacques Thibaud.

Ces actions ont pour objectif de :

- Sensibiliser les élèves des écoles et collèges du quartier Bastide Benauges aux œuvres musicales,
- Favoriser la rencontre et la coopération entre enseignants et professionnels des arts de la musique, de la danse et du spectacle vivant,
- Faire connaître le Conservatoire de Bordeaux Jacques Thibaud et ses formations au sein des écoles et des collèges de Bastide-Benauges,
- Valoriser au sein du Conservatoire de Bordeaux Jacques Thibaud les actions mises en œuvre au sein des écoles et collèges de Bastide-Benauges,
- Favoriser la conception d'actions pédagogiques en articulation avec des projets de création artistique.

Une convention triennale est établie entre l'Etablissement public local d'enseignement Jacques Ellul (agissant pour les écoles et les collèges du quartier Bastide Benauges) et la Ville de Bordeaux afin de définir les modalités de ce partenariat.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à signer cette convention.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 30 avril 2007

P/EXPEDITION CONFORME,

**M. Dominique DUCASSOU
Adjoint au Maire**

**Convention triennale
entre la Ville de Bordeaux-Conservatoire de Bordeaux
Jacques Thibaud
et l'Etablissement Public Local d'Enseignement agissant pour
les Ecoles
et les deux collèges de la Zone d'Education Prioritaire
Bastide-Benauges**

ENTRE LES SOUSSIGNES

La Ville de Bordeaux, pour son Conservatoire de Bordeaux Jacques Thibaud, 22 quai Sainte-Croix – BP 60 33033 BORDEAUX CEDEX, représentée par son Maire, Alain JUPPÉ, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du
reçue en Préfecture le
ci-après dénommée « Le Conservatoire »

D'une part,

et

L'Etablissement public local d'enseignement agissant pour les écoles et les deux collèges de la zone d'éducation prioritaire Bastide-Benauges,
adresse et siège : collège Jacques Ellul ; 2, rue du Professeur Calmette, 33072 Bordeaux cedex,
représentés par Daniel Louis Etxeto, responsable de la zone d'éducation prioritaire et principal du collège Jacques Ellul, agissant en vertu des délibérations du Conseil d'administration du collège Jacques Ellul, en date du

ci-après dénommé

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Motifs et finalités de la convention

Parce que « la culture donne forme à l'esprit », l'accès à la culture est une finalité essentielle de l'éducation scolaire.

L'éducation artistique et culturelle concourt à la formation intellectuelle et sensible des enfants dans le but de contribuer à leur épanouissement personnel.

L'école prépare, par les apprentissages, à partager un monde commun, fait d'imaginaires pluriels, de significations multiples, de symboles, de modes d'expression différents. Elle joue un rôle essentiel pour valoriser la diversité des cultures et des formes artistiques (1).

La culture est aussi un puissant vecteur d'intégration, à négliger d'autant moins qu'on entend éviter une culture à deux vitesses.

Le ministère de l'éducation nationale dispense un enseignement artistique obligatoire à tous les élèves des écoles et des collèges, sur l'ensemble du territoire national et durant toute la durée de la scolarité obligatoire. Cette éducation artistique et culturelle est prise en charge par les enseignants, professeurs des écoles ou professeurs spécialisés dans les collèges, en

¹ Ce préambule portant sur les objectifs généraux de l'éducation artistique et culturelle ainsi que sur quelques principes directeurs de sa mise en œuvre s'inspire notamment de la circulaire n° 2005-014 du 3/1/2005 « Orientations sur la politique d'éducation artistique et culturelle des ministères de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et de la culture et de la communication.

combinant l'accès aux œuvres et l'initiation des enfants et des adolescents à des pratiques créatives.

C'est ainsi que le contrat de réussite pluriannuel de la zone d'éducation prioritaire Bastide-Benauges, a choisi parmi ses quatre priorités de développer des actions et des « rencontres culturelles (...) au service des apprentissages », en ouvrant pour cela « l'école sur le quartier pour permettre les conditions d'un partenariat efficace ».

Les projets pédagogiques des cinq écoles et des deux collèges de Bastide-Benauges se proposent de favoriser et de soutenir les initiatives dans le domaine culturel au moyen de dispositifs variés adaptés à leurs contextes respectifs.

Depuis de longues années, l'enseignement obligatoire s'est enrichi en s'appuyant sur des partenariats avec des artistes et avec des professionnels du monde des arts et de la culture. Dans le cadre de coopérations, les artistes ou les professionnels de la culture apportent dans les projets pédagogiques une dimension de création ou d'expression artistique, ou une parole propre aux métiers de la culture ; leur intervention s'effectue en présence et sous la responsabilité pédagogique de l'enseignant pendant le temps scolaire.

Les projets de coopération peuvent donner lieu à des conventions de jumelage entre structures artistiques ou culturelles et établissements scolaires.

Dans cette perspective, les responsables de la zone d'éducation prioritaire Bastide-Benauges entendent étayer leur action sur des partenariats durables avec quelques opérateurs culturels reconnus non seulement pour la qualité de leurs prestations culturelles, mais aussi pour leur engagement dans une coopération avec le milieu scolaire, notamment le Conservatoire de Bordeaux.

Les actions qui seront mises en œuvre dans le cadre de ce partenariat pourront ainsi être conçues pour rayonner sur l'ensemble de la population scolaire (écoles et collèges) de la zone d'éducation prioritaire Bastide-Benauges et s'inscrire dans la durée.

Comme l'acte éducatif, la finalité de l'acte artistique est de répondre, sur le mode du sensible et de l'imagination, aux questions fondamentales que se posent les enfants.

L'art fait appel à des langages ; les connaître c'est permettre à l'enfant de mieux appréhender le monde qui l'entoure, lui donner les codes et les clés pour entrer dans la production des artistes, lui ouvrir la porte d'autres imaginaires, éveiller sa curiosité, l'éduquer à la diversité des expressions et des patrimoines.

Ainsi la formation artistique est un facteur d'enrichissement, d'épanouissement personnel, de construction du sujet ; elle aide à mieux s'exprimer et elle est un moyen de formation dans le domaine de la maîtrise des langages symboliques

Faciliter l'accès à l'art, vise également à permettre aux jeunes de n'être pas captifs de la culture de masse.

En raison de la forte complémentarité entre l'éducation scolaire et la formation artistique spécialisée, le Conservatoire de Bordeaux porte la plus grande attention à ses relations avec le secteur scolaire.

Dans le cadre de sa mission de service public, le Conservatoire de Bordeaux « Jacques-Thibaud » remplit une mission de formation qui articule apprentissage des savoir-faire, pratiques artistiques et pratiques culturelles.

La nécessaire mise en représentation des savoir-faire débouche sur des « scènes publiques » (musique, danse, théâtre) dont l'accès est gratuit. Cette saison permet au Conservatoire, toujours dans le cadre de sa mission de service public précisée par son projet d'établissement, de développer des actions, en particulier dans les quartiers, afin de contribuer à la vie culturelle de Bordeaux ainsi qu'à des projets éducatifs en partenariat, notamment, avec l'éducation nationale.

Article 2 : objectifs de la convention

- Sensibiliser les élèves des écoles et collèges du quartier Bastide Benauges aux œuvres musicales, par l'accès au spectacle vivant et au processus de création artistique venant en appui et en prolongement de l'approche pédagogique.

- Favoriser la rencontre et la coopération entre enseignants et professionnels des arts de la musique, de la danse et du spectacle vivant, pour promouvoir auprès des jeunes publics la

fréquentation des salles de spectacles et la mise en œuvre de dispositifs pédagogiques privilégiant l'expression et la création.

- Faire connaître le Conservatoire et ses formations au sein des écoles et des collèges de Bastide-Benauges, tant auprès des élèves et de leurs parents que des personnels.

- Valoriser au sein du Conservatoire les actions mises en œuvre au sein des écoles et collèges de Bastide-Benauges en partenariat avec des artistes et des professionnels du Conservatoire.

- Favoriser des actions pédagogiques conçues en articulation avec des projets de création artistique.

Article 3 : actions en partenariat

Un groupe de pilotage est constitué, composé de personnels de direction et d'enseignement, qui aura pour mission de faciliter le partenariat en élaborant des objectifs annuels, en suivant la mise en œuvre des actions, et en effectuant un bilan annuel.

Dans le cadre de ce partenariat, le conservatoire de Bordeaux s'engage à :

- Proposer aux élèves et aux enseignants de participer régulièrement à des événements artistiques et culturels (spectacles, répétitions...) programmés dans le cadre de sa saison artistique « les scènes publiques »

- Faciliter, dans les établissements scolaires ou au Conservatoire, des rencontres avec des musiciens, comédiens, danseurs ou chorégraphes, metteurs en scène, étudiants, ayant pour but de prolonger et d'enrichir l'éducation musicale et artistique prise en charge à l'école, d'aiguiser chez les élèves la curiosité et le désir de découvrir des spectacles, de susciter le désir de s'engager dans une formation spécialisée.

- Etre un lieu de ressources et de conseil pour les enseignants désireux de mettre en œuvre des dispositifs proposés par l'Education Nationale pour enrichir l'éducation musicale scolaire (classe à projet artistique et culturel, parcours culturel, atelier de pratique artistique...).

- Les interlocuteurs du Conservatoire pour les responsables des écoles et des collèges de Bastide-Benauges sont : Philippe Mestres (conseiller aux études en charge du travail avec l'Education Nationale pour le conservatoire), Patrick Mellé (responsable de l'antenne de quartier Bastide-Benauges du conservatoire)

Dans le cadre de ce partenariat, Les écoles et collèges de Bastide-Benauges s'engagent à :

- Intégrer le Conservatoire dans leurs projets pédagogiques et culturels, et construire en partenariat avec lui des projets orientés vers l'expression et la création musicale, favorisant l'accès au patrimoine musical par le spectacle vivant en prolongement du travail pédagogique mené en classe.

- Préparer les élèves et organiser leur encadrement en vue des sorties prévues au Conservatoire.

- Préparer l'accueil des intervenants du Conservatoire coopérant à la réalisation des projets en partenariat (mini concerts, extraits de spectacles, rencontres, travail dans une classe...).

- Faire connaître le Conservatoire en diffusant une information adaptée.

- Les interlocuteurs de la zone d'éducation prioritaire Bastide-Benauges et de ses établissements pour le Conservatoire de Bordeaux sont : Daniel Louis Etxeto, responsable de la zone d'éducation prioritaire Bastide-Benauges, principal du collège Jacques Ellul ; Martine Grat-Guiraute et Joëlle Amourous, professeurs des écoles, coordinatrices de la zone d'éducation prioritaire Bastide-Benauges ; Jean-Pierre Raison, principal du collège Léonard Lenoir ; Martine Tartière et Marie-Françoise Etudier, professeurs d'éducation musicale dans les collèges de Bastide Benauges.

